

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi quatre juillet, à vingt heures, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 27 juin 2017

Présents : Francis LARROQUE, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Audrey BICHET et Georges BELOU

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 2- M. Christophe TOUNTEVICH a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 3- M. Philippe NIVERT a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 4- Mme Marie-Christine CLAIR a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ
- 5- Mme Claire NICOLAS, a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 6- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Christine DUCARROUGE

Excusés : Pierre LOUBENS, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Philippe NIVERT, Marie-Christine CLAIR, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ et Gérard PAUL

Absents : Christel BLASY, Bertrand LAHILLE, Jean-Hubert ROUGÉ, Anne-Cécile DELECROIX, Sophia PETIT et Laura BELOTTI

A été nommée secrétaire : Pascale TERRASSON

Mme DEGEILH et M. DOLAGBENU sont arrivés à 20 h 30. À ce moment-là aucune délibération n'a été prise.

Monsieur Jean LACROIX, Maire de CASTILLON-SAVÈS, accueille les conseillers communautaires.

M. Francis IDRAC, Président, remercie M. LACROIX et procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires.

Mme Pascale TERRASSON est nommée secrétaire de séance.

Le président demande aux membres présents d'approuver le compte rendu du conseil du 13 juin 2017.

À la demande de Mme MONFRAIX les points suivants ont été modifiés comme suit :

Point 2.2 - Attribution d'une subvention à l'amicale des employés de la mairie de l'ISLE-JOURDAIN et de la CCGT

Mme MONFRAIX demande si en plus de la subvention demandée ont-ils aussi un revenu supplémentaire par une adhésion financière de chaque agent ?

Point 2.6 - Transfert Jeunesse : remboursement des frais de fonctionnement 2016 des bâtiments affectés à la jeunesse aux communes de MONFERRAN-SAVÈS, PUJAUDRAN ET ENDOUFIELLE

Mme MONFRAIX demande sur quels critères sont basés les demandes de remboursement de la gestion et le fonctionnement des bâtiments.

Aucune réponse n'est donnée.

Point 2.8 - Orientations et crédits ouverts au titre du droit à la formation des élus

Mme MONFRAIX demande de prévoir une formation en interne sur les finances et en urbanisme

QUESTIONS DIVERSES

✓ **Demande de Mme MONFRAIX**

Mme MONFRAIX demande à M. PAUL pourquoi elle n'a pas été informée d'une réunion relative à l'urbanisme alors qu'elle fait partie de la commission

M. PAUL répond que la réunion dont parle Mme MONFRAIX ne concernait pas les membres de la commission « Aménagement du territoire » et que c'était un atelier PLUiH à destination des maires.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DU 4 JUILLET 2017

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUIN 2017

1. SPORT	4
1.1 Gymnase : attribution des marchés de travaux.....	4
2. FINANCES	7
2.1 Financement des investissements inscrits au PPI	7
3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	10
3.1 Information sur la réorganisation du service	10
4. QUESTIONS DIVERSES	10

Les points de l'ordre du jour de la présente séance ont été intervertis.

1. SPORT

1.1 Gymnase : attribution des marchés de travaux

M. LONGO présente ce point.

L'opération gymnase arrive en phase d'attribution des marchés de travaux (fin de la phase « Conception » et début de la phase « Travaux »). Le mandataire de la communauté de communes, la société publique locale Midi-Pyrénées Construction, a procédé à l'appel public à concurrence en procédure adaptée. La publication au BOAMP a été faite le 14 avril 2017. La date de clôture des offres était le 12 mai 2017, à 12 heures.

Le marché était alloti en 17 lots. Des variantes (prestations supplémentaires éventuelles) étaient exigées que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit ou pas d'attribuer.

Le mandataire a ensuite procédé, avec l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue (atelier REC, bureau d'étude GIRUS, et économiste ALAYRAC), à l'analyse des offres conformément au règlement de consultation établi.

Les offres ont été analysées, lot par lot, en tenant compte des critères et de leur pondération :

- ✓ valeur technique de l'offre, pondération 60 : caractéristiques et performances techniques et/ou des matériaux et/ou des produits mis en œuvre, méthodologie en termes d'organisation de chantier.
- ✓ Prix des prestations, pondération 40.

Les offres ont ensuite été négociées et le rapport d'analyse a été présenté le vendredi 16 juin 2017 au président et aux vice-présidents concernés (sport et finances). La SPL demande maintenant la validation des choix présentés faisant l'objet du tableau récapitulatif joint en annexe.

Le choix présenté rentre dans l'enveloppe initiale. Le projet sera financé à 78 % (FCTVA compris) si toutes les subventions sont acquises et versées. Reste en effet à obtenir les subventions REGION, LEADER et FFME. Un prêt à court terme et un prêt à long terme viendront compléter le financement de l'opération.

Le mandataire demande donc l'accord de la communauté de communes sur la réalisation des travaux avec les entreprises choisies et répondant à l'offre économiquement la plus avantageuse. Le montant des travaux s'inscrit dans l'enveloppe globale. Seule la ligne « aléas » est diminuée.

Annexe « Demande d'accord par Midi-Pyrénées Construction et fiche financière respect de l'enveloppe ».

Pour mémoire Prestations supplémentaires :

Lot 1 : Jardinières avec bancs : **non retenu**,

Lot 2 : Gros œuvre : dallage porté retenu, sol compacté à 0.80 m de profondeur, **retenu (moins-value)**

Lot 5 : Bardage : bardage double peau, **retenu (moins-value)**

Lot 8 : Menuiseries : Habillage acoustique de la salle de réunion **gymnastique non retenu**

Lot 8 : Menuiseries : Cloison acoustique de la salle de réunion, **non retenu**

Lot 9 : Faïences murales des vestiaires toute hauteur, **non retenu**

Lot 13 : Electricité : Sonorisation de la grande salle et sonorisation mobile, **non retenu**

Lot 13 : Electricité : sonorisation mobile, **non retenu**

Lot 14 : Chauffage-Plomberie-Ventilation-Sanitaires, rafraichissement **non retenu**

Lot 14 : Chauffage-Plomberie-Ventilation-Sanitaires, Equipement de ménage, **non retenu**

Lot 15 : Equipements sportifs, coques de gradins, **non retenu**

Lot 15 : Equipements sportifs, Table de marque avec estrade, **non retenu**

Lot 16 : Mur d'escalade : Maintenance annuelle, **retenu**

Mme MONFRAIX interroge la CCGT sur le nettoyage de cet équipement.

M. LONGO précise qu'une étude sur l'entretien du gymnase est en cours pour définir s'il sera réalisé en régie ou par une entreprise.

M. DUPOUX demande si une table de marque fixe est prévue.

M. LONGO explique qu'il y a un désaccord entre les associations sportives et l'Éducation nationale (Collège) sur le caractère mobile ou fixe de cet aménagement.

M. VAZQUEZ demande si la commission « Sport » a été associée.

M. LONGO répond par l'affirmative et précise que les attributions des créneaux horaires ne sont pas encore définies

Monsieur le Président indique que l'opération gymnase arrive en phase d'attribution des marchés de travaux (fin de la phase « Conception » et début de la phase « Travaux »).

Il rappelle la procédure de commande publique suivie par la société publique locale Midi-Pyrénées Construction, mandataire de la communauté de communes sur cette opération :

- ⇒ Appel public à concurrence, en procédure adaptée et publication au bulletin officiel d'annonce des marchés publics le 14 avril 2017, la publication au BOAMP a été faite.
- ⇒ Clôture des offres le 12 mai 2017, à 12 heures.
- ⇒ Allotissements en 17 lots avec variantes (prestations supplémentaires éventuelles).
- ⇒ Première analyse et négociation conformément au règlement de consultation établi en tenant compte des critères et de leur pondération :
 - Valeur technique de l'offre, pondération 60 : caractéristiques et performances techniques et/ou des matériaux et/ou des produits mis en œuvre, méthodologie en termes d'organisation de chantier.
 - Prix des prestations, pondération 40.
- ⇒ Présentation du rapport d'analyse le 16 juin 2017 à la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine, maître d'ouvrage « mandant ».

Le choix présenté rentre dans l'enveloppe initiale. Le projet sera financé à 78 % (FCTVA compris) si toutes les subventions sont acquises et versées. Reste en effet à obtenir les subventions RÉGION, LEADER et FFME. Un prêt à court terme et un prêt à long terme viendront compléter le financement de l'opération.

Le mandataire demande donc l'accord de la communauté de communes sur la réalisation des travaux avec les entreprises choisies et répondant à l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Président donne lecture de la proposition présentée par le mandataire pour l'attribution des marchés de travaux :

	LOT	ENTREPRISE	TOTAL HORS TAXES
1	VRD-ESPACES VERTS	FLORES	244 775,50 €
2	GROS-OEUVRE	GALLART	964 950,00 €
3	CHARPENTE MÉTAL-BOIS	Charles et MOYSSET SAS	352 000,00 €
4	ÉTANCHÉITÉ	SAREC	281 994,00 €
5	BARDAGE	SAREC	336 372,90 €
6	MESUISERIES EXTÉRIEURES	SPB	168 978,00 €
7	PLÂTRERIE – FAUX-PLAFONDS	NIN	59 000,00 €
8	MENUISERIES INTÉRIEURES	TEANI	124 947,33 €
9	REVÊTEMENTS DE SOLS	CREAVASQUE	74 270,90 €
10	SOL SPORTIF	CREAVASQUE	110 680,00 €
11	PEINTURE	SLP	34 300,00 €
12	ASCENSEUR	SCHINDLER	19 880,00 €
13	ÉLECTRICITÉ	FAUCHE	198 000,00 €
14	CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION PLOMBERIE	EIFFAGE THERMIE	289 000,00 €
15	ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	URBASPORT	22 384,89 €
16	MUR d'ESCALADE	PLANET ROC	63 151,72 €
17	PHOTOVOLTAÏQUE	ELEC SUN	18 995,00 €
TOTAL HORS TAXES			3 363 680,33 €

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de donner son accord au mandataire pour la suite de l'opération,**
- **de valider le choix des entreprises proposé par le mandataire pour une enveloppe globale de 3 363 680,33 € hors-taxes.**

2. FINANCES

2.1 Financement des investissements inscrits au PPI

La mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissement nécessite le recours à l'emprunt et notamment pour le financement des projets suivants :

- des équipements sportifs et bâtiment Petite Enfance : la construction du gymnase attenant au 22^{ème} collège de l'ISLE-JOURDAIN la rénovation du terrain de sport de FRÉGOUVILLE et les travaux à la Maison de l'enfance : transfert du local buanderie / lingerie,
- l'acquisition foncière dans le cadre de l'extension de la ZA Pont Peyrin.

Divers organismes bancaires ont été consultés (Crédit agricole, Caisse d'épargne, la Banque postale, Caisse des dépôts et consignations) pour le financement de ces travaux.

Le besoin de la collectivité a été identifié comme suit :

- Prêt relais à court terme en attente de subventions et du FCTVA : 3 millions d'euros sur 24 mois,
- Prêt à long terme de 1,2 millions d'euros à taux fixe, sur 20 ans avec échéances trimestrielles et amortissement constant ou progressif pour les travaux du budget principal,
- Prêt à long terme de 500 000 euros à taux fixe, sur 20 ans avec échéances trimestrielles et amortissement constant ou progressif pour le budget annexe Pont Peyrin III.

Monsieur BELOU présente les différentes propositions des organismes bancaires.

	Crédit souple	Prêt court terme		Prêt long terme	
	Crédit Agricole (CACIB)	Crédit Agricole	Caisse d'épargne	Crédit Agricole	Caisse d'épargne
Montant de l'emprunt (env. max)	4 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €
Type d'emprunt	Prêt à taux variable	Prêt à taux fixe	Prêt à taux fixe	Prêt à taux fixe	Prêt à taux fixe
Durée		24 mois	24 mois	20 ans	20 ans
Taux	Euribor3M (-0,33%) + 0,60%	0,66 %	1,00 %	1,68 %	1,67 %
Modalités de remboursement	paiement trimestriel	paiement trimestriel/ remboursement du capital in fine	paiement trimestriel/ remboursement du capital in fine	paiement trimestriel	paiement trimestriel
Modalités de versement	Phase de mobilisation qui s'apparente à une ligne de trésorerie sur 24 mois max. Phase de consolidation : prêt long terme de 20 ans	Phase de mobilisation progressive - tirages successifs dans un délai de 6 mois – possibilité de réduire le montant de l'emprunt	Phase de mobilisation progressive - tirages successifs dans un délai de 6 mois – possibilité de réduire le montant de l'emprunt	Phase de mobilisation progressive - tirages successifs dans un délai de 6 mois	Phase de mobilisation progressive - tirages successifs dans un délai de 6 mois
Modalités de remb anticipé	Autorisé avec pénalité	Autorisé sans pénalité	Autorisé sans pénalité	Autorisé avec pénalité	Autorisé avec pénalité
Commission	0,10 %	1 500 €	0,10 %	0,10 %	0,10 %
Coût du financement	Taux fixe 20 ans : 1,75 % Départ immédiat 20/07 Taux fixe bonifié 20 ans : 1,48 % jusqu'à Euribor 3M > ou = à 3 % Taux fixe bonifié 20 ans : 1,54 % jusqu'à Euribor 3M > ou = à 3,50 % Départ au 20/11 Amortissement constant : 1 389 834,52 €			amortissement constant : 1 404 120 € amortissement progressif : 1 415 363,12 €	amortissement constant : 1 402 905 € amortissement progressif : 1 414 015,20 €
annuité annuelle (capital + intérêt)		Intérêt : 19 600 €	Intérêt : 30 000 €	selon le type d'amortissement annuité de 70 à 80 k €	

PRÊT À LONG TERME BA PONT PEYRIN III

	Crédit Agricole	Crédit Agricole (CACIB)	Caisse d'épargne
Montant de l'emprunt (enveloppe maximum)	550 000 €	550 000 €	550 000 €
Type d'emprunt	Prêt à taux fixe	Prêt à taux fixe	Prêt à taux fixe
Durée	20 ans	20 ans	20 ans
Taux fixe	1,68 %	1,75 %	1,67 %
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel/	Paiement trimestriel/	Paiement trimestriel/
Modalités de versement	Phase de mobilisation progressive - tirages successifs dans un délai de 6 mois		Phase de mobilisation progressive - tirages successifs dans un délai de 6 mois
Modalités de remboursement anticipé	Autorisé avec pénalité	Autorisé avec pénalité	Autorisé sans pénalité
Commission	0,10 %	0,10 %	0,10 %
Coût du financement	Amortissement constant : 643 544,80 € Amortissement progressif : 648 708,11 €		Amortissement constant : 642 998,12 € Amortissement progressif : 648 090,40 €
Annuité annuelle (capital + intérêt)	Selon le type d'amortissement env. à 32 000 à 36 684 €		

La commission des finances a proposé de répartir les prêts sur les deux établissements bancaires.

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 03/07/2017,

Vu les propositions commerciales de la Caisse d'épargne le 19/06/2017 et du Crédit agricole le 21/06/2017,

Le Conseil communautaire, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1- de contracter auprès de la caisse régionale du Crédit agricole Pyrénées Gascogne un emprunt à court terme de deux millions d'euros (2 000 000 €) destiné à préfinancer les subventions et/ou la TVA des équipements présentés ci-dessus dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ⇒ **Montant du capital emprunté : 2 000 000 €**
- ⇒ **Durée d'amortissement : 24 mois**
- ⇒ **Type d'amortissement : remboursement in fine**
- ⇒ **Taux d'intérêts fixe annuel : 0,66 %**
- ⇒ **Périodicité de règlement des intérêts : trimestrielle**
- ⇒ **Frais de dossier : 0,05 %**

- 2- de contracter auprès de la caisse régionale du Crédit agricole Pyrénées Gascogne un emprunt à long terme de huit cent mille euros (800 000 €) destiné à financer les équipements présentés ci-dessus :
- ⇒ Montant du capital emprunté : 800 000 €
 - ⇒ Durée d'amortissement : 20 ans
 - ⇒ Type d'amortissement : amortissement constant
 - ⇒ Taux d'intérêts fixe annuel : 1,68 %
 - ⇒ Périodicité de règlement des intérêts : trimestrielle
 - ⇒ Frais de dossier : 0,10 %
- 3- de contracter auprès de la Caisse d'épargne un emprunt à court terme d'un million d'euros (1 000 000 €) destiné à préfinancer les subventions et/ou la TVA des équipements présentés ci-dessus dont les caractéristiques sont les suivantes :
- ⇒ Montant du capital emprunté : 1 000 000 €
 - ⇒ Durée d'amortissement : 24 mois
 - ⇒ Type d'amortissement : remboursement in fine
 - ⇒ Taux d'intérêts fixe annuel : 0,80 %
 - ⇒ Périodicité de règlement des intérêts : annuelle
 - ⇒ Frais de dossier : 0,10 %
- 4- de contracter auprès de la Caisse d'épargne un emprunt à long terme de quatre cent mille euros (400 000 €) destiné à financer les équipements présentés ci-dessus :
- ⇒ Montant du capital emprunté : 400 000 €
 - ⇒ Durée d'amortissement : 20 ans
 - ⇒ Type d'amortissement : amortissement constant
 - ⇒ Taux d'intérêts fixe annuel : 1,67 %
 - ⇒ Périodicité de règlement des intérêts : trimestrielle
 - ⇒ Frais de dossier : 0,10 %
- 5- de contracter auprès de la Caisse d'épargne un emprunt à long terme de cinq cent cinquante mille euros (550 000 €) destiné à financer les équipements présentés ci-dessus et notamment les acquisitions foncières dans le cadre de l'extension de la zone d'activités du Pont Peyrin III :
- ⇒ Montant du capital emprunté : 550 000 €
 - ⇒ Durée d'amortissement : 20 ans
 - ⇒ Type d'amortissement : amortissement constant
 - ⇒ Taux d'intérêts fixe annuel : 1,67 %
 - ⇒ Périodicité de règlement des intérêts : trimestrielle
 - ⇒ Frais de dossier : 0,10 %
- de s'engager pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre du contrat,
 - de s'engager à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu,
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de prêt et toute pièce s'y rapportant.

3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

3.1 Information sur la réorganisation du service

M. IDRAC explique qu'en raison du départ de la CCGT de Mme GREMMEL, une réflexion a été engagée pour réorganiser le service. Au 1^{er} septembre 2017, Mme SOLANA en prendra la direction. Cette restructuration nécessite le recrutement d'un(e) assistant(e) de catégorie C. Le poste sera publié dès la fin de la semaine.

Mme DELTEIL remarque que le service « Économie et environnement » est très peu développé et nécessiterait à la fois un renfort de personnel ainsi que la reconsidération financière de l'agent en charge de ces politiques.

4. QUESTIONS DIVERSES

M. LONGO informe les conseillers communautaires que la fête du sport à l'ISLE-JOURDAIN a lieu le 9 septembre 2017. Une communication sera organisée avec Mme BICHET et les services sollicités pour participer à la manifestation.

Prochain conseil communautaire le 11 juillet 2017, à 20 h 30, à la salle du stade de PUJUADRAN.

La séance est levée à 20 h 50.

Le secrétaire de séance,



Pascale TERRASSON

Le Président,



Francis IDRAC

